

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire Rome, 17-21 novembre 2025

Distribution: générale Point 1 de l'ordre du jour Date: 14 novembre 2025 WFP/EB.2/2025/1/2/Rev.2

Original: anglais Adoption de l'ordre du jour

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org/fr).

Ordre du jour provisoire annoté

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour décision**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2025. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. Désignation du Rapporteur

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants participant à la session.

3. Questions d'ordre stratégique

a) <u>Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM</u>

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

b) Plan stratégique du PAM pour 2026-2029

Établi compte tenu des constatations issues de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025, le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 permet à celui-ci de définir sa contribution à la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, le nouveau Plan stratégique tient compte des possibilités qui s'offrent et s'attaque aux nouvelles difficultés en faisant fond sur les enseignements tirés des évaluations et analyses des politiques, programmes et opérations, ainsi que des consultations tenues avec le Conseil et d'autres parties prenantes. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

c) Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2026-2029

En se fondant sur le nouveau Plan stratégique, le Secrétariat présente une version actualisée du Cadre de résultats, établie pour 2026-2029. Cette mise à jour concourt à une gestion efficace, efficiente et économique des opérations, tout en améliorant le respect de l'obligation de rendre compte de l'action menée et la transparence. Ce document est soumis au Conseil **pour décision**.

2

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

4. Questions de politique générale

a) Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces organismes et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

5. Questions financières et budgétaires

a) Plan de gestion du PAM pour 2026-2028

Le Conseil est saisi, **pour décision**, du Plan de gestion pour la période 2026-2028, y compris le budget du PAM pour 2026.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport de l'Auditeur externe sur les constatations issues des audits sur le terrain et réponse de la direction du PAM

Comme convenu avec le Bureau à sa réunion du 4 avril 2024, l'Auditeur externe présente un rapport sur les constatations issues des audits menés sur le terrain pendant la période considérée dans le rapport. Au titre de ce point est également présentée la réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour décision**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. Fonctions de contrôle

a) Cadre du PAM relatif au contrôle et à l'application du principe de responsabilité

Le cadre du PAM relatif au contrôle et à l'application du principe de responsabilité fait fond sur le cadre de contrôle du PAM qu'avait approuvé le Conseil à sa session annuelle de 2018 et le remplace. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

b) Rapports d'évaluation

1. Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention d'urgence majeure coordonnée au niveau central menée par le PAM au Yémen (2019-2024) et réponse de la direction

Les évaluations d'interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central sont l'occasion de recueillir des données factuelles relatives à la performance du PAM et d'en tirer des enseignements, mais aussi de rendre compte des résultats obtenus aux parties prenantes du PAM, y compris les personnes touchées. Ce rapport analyse l'intervention menée par le PAM au Yémen. Ce document est présenté au Conseil **pour décision.**

2. Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de gestion globale des risques de 2018 et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse indépendante de la conception et de la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de gestion globale des risques, que le Conseil avait approuvée à sa deuxième session ordinaire en novembre 2018, ainsi que des pratiques connexes. Ce document est présenté au Conseil **pour décision**.

c) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction

Ces évaluations passent en revue et analysent toutes les activités du PAM indiquées dans les plans stratégiques de pays. Elles en évaluent la performance et les résultats et fournissent des éclairages qui permettront de prendre en connaissance de cause les décisions concernant le positionnement du PAM, les partenariats stratégiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des activités. Les constatations et les recommandations issues des évaluations aideront les bureaux de pays à élaborer les plans stratégiques de pays suivants et à exécuter les programmes. Les rapports succincts des évaluations des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires ci-après, ainsi que les réponses de la direction correspondantes, sont présentés au Conseil **pour décision**:

- 1. Chine (2022-2025)
- 2. Côte d'Ivoire (2019-2025)
- 3. République démocratique du Congo (2020-2025)
- 4. Eswatini (2020-2025)
- 5. Éthiopie (2020-2025)
- 6. Indonésie (2021-2025)
- 7. Niger (2020-2025)
- 8. Sierra Leone (2020-2025)
- 9. Türkiye (2018-2025)
- 10. Ouganda (2018-2025)
- d) Mandat révisé du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil est saisi, **pour décision**, des dernières modifications en date qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant.

7. Questions opérationnelles

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour décision**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- 1. Côte d'ivoire (2026-2030) POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
- 2. Cuba (2026-2030) POINT REPORTÉ À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2026
- 3. Éthiopie (2026-2030)
- 4. Indonésie (2026-2030)
- 5. Rwanda (2026-2029)
- 6. Sierra Leone (2026-2030)
- 7. Timor-Leste (2026-2030)
- 8. Türkiye (2026-2028) POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
- 9. Ouganda (2026-2030)
- 10. Yémen (2026-2028) POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, des révisions de plans stratégiques de pays approuvées par correspondance ci-après:

- 1. Bénin (2024-2027)
- c) Exposé oral aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, sera présenté au Conseil **pour information**.

d) <u>Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM*</u>

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

e) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1er janvier et le 30 juin 2025

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et les augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

8. Questions d'organisation et d'administration

a) Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

La Directrice exécutive recommande au Conseil, **pour décision**, le candidat proposé pour le poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle.

^{*} Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

b) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2026-2027

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour décision**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2026-2027.

9. Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration

- a) <u>Décisions et recommandations adoptées au cours de la deuxième session ordinaire de</u> 2025 du Conseil d'administration
 - Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.
- b) Résumé des travaux de la session annuelle de 2025 du Conseil d'administration

 Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire
 de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa session
 annuelle de 2025 lui est présenté **pour décision**.